



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 14/11/2023

Publication :
le 24/11/2023

Délibération n° D-2023-380

Budget Principal et Budgets annexes - Exercice 2023 -
Décisions Modificatives

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI

Direction des Finances

**Budget Principal et Budgets annexes - Exercice 2023
- Décisions Modificatives**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2023, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter des décisions modificatives en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal (DM n°2) et les budgets annexes Parc de Noron, Crématorium et Stationnement (DM n°1).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2023, les décisions modificatives pour le budget principal et les budgets annexes Parc de Noron, Crématorium et Stationnement.

Arrivée de Monsieur Philippe TERRASSIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ

Décision modificative 2023

Budget principal et budgets annexes



Conseil Municipal du 20 novembre 2023

ENJEUX DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

Ajuster la programmation budgétaire en tenant compte :

- Des éléments exogènes venant modifier la dernière programmation prévisionnelle,
- Du déroulement opérationnel et du niveau de réalisation des actions,
- Des engagements juridiques pris ou qui pourront l'être d'ici la fin de l'année,
- Des prévisions de recettes actualisées par rapport au niveau de réalisation constaté.

Gérer l'endettement de la Ville concernant le budget principal

- Réévaluer l'emprunt d'équilibre théorique du budget en fonction des mouvements opérés en DM

SYNTHESE DES MOUVEMENTS DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Éléments contextuels de la DM n°2 :

- Après la DM n°1 votée en octobre dernier qui ne concernait que la section d'investissement, la DM n°2 porte uniquement sur **la section de fonctionnement**;
- 2 types d'adaptations:
 - Ajustement des crédits au regard du suivi des taux de réalisations tant en dépenses qu'en recettes
 - Ajustement des crédits en tenant compte des besoins d'ici la fin de l'exercice ou des avancées des projets

Un volume de recettes de fonctionnement porté à 87 860,7 K€ soit une augmentation de + 229,8 K€

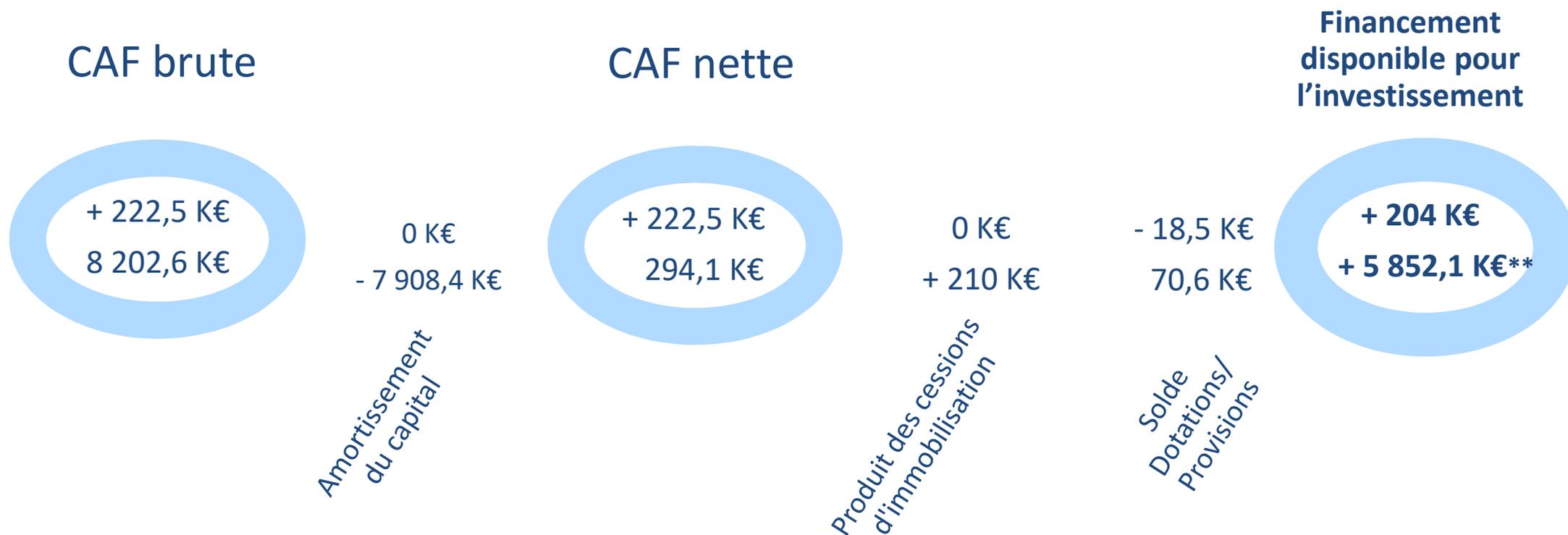
Un volume de dépenses de fonctionnement ajusté à 80 787,6 K€ soit une augmentation de 25,9 K€

En K€	TOTAL VOTE 2023 (BP + BS + Reports + DM 1)	PROPOSE DM n°2	TOTAL VOTE PREVISIONNEL (BP + proposé BS + Reports + DM 1 + DM 2)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	87 630,9	229,8	87 860,7
<i>dont solde des mouvements inscrits en DM</i>	0,0	221,8	221,8
<i>dont reprises de provisions</i>	99,1	8,0	107,1
Dépenses Réelles de fonctionnement (DRF)	80 761,7	25,9	80 787,6
<i>dont solde des mouvements inscrits en DM</i>	0,0	-0,6	-0,6
<i>dont dotations aux provisions</i>	10,0	26,5	36,5
Résultat de fonctionnement (RRF-DRF) - hors provisions	6 780,1	222,5	7 002,6

SYNTHESE DES MOUVEMENTS DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Une augmentation du financement disponible pour l'investissement (+ 204 k€)*

avec une CAF en hausse de 222,5 k€



* La 1^{ère} ligne correspond à l'évolution de la CAF avec les inscriptions de la DM n°2. La 2^{ème} ligne correspond aux évolutions budgétaires votées (BP + BS + DM)

** Pour mémoire, ce montant inclut le résultat de fonctionnement reporté de 5 277,4 K€

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

AUGMENTATION DES RECETTES (+ 229,8 k€ au global => soit un total voté de 87 860,7 k€)

En K€	TOTAL VOTE 2023 (BP + BS + Reports + DM 1)	PROPOSE DM n°2	TOTAL VOTE PREVISIONNEL (BP + proposé BS + Reports + DM 1 + DM 2)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	87 630,9	229,8	87 860,7
013 - Atténuations de charges	60,0	7,1	67,1
70 - Produits des services et des domaines	5 589,2	456,6	6 045,8
73 - Impôts et taxes	66 828,9	-241,2	66 587,8
74 - Dotations et autres participations	14 074,5	-246,3	13 828,2
75 - Produits de gestion courante	852,7	-17,7	835,0
76 - Produits financiers	3,3	5,2	8,5
77 - Produits exceptionnels	123,2	258,0	381,3
78 - Reprise sur provisions	99,1	8,0	107,1

Augmentation du produit des redevances notamment pour la restauration scolaire (+ 150 K€) et les activités périscolaires (+ 30 K€). La fréquentation des enfants sur ces activités entraîne un rythme des recettes plus soutenu qu'initialement envisagé.

Les redevances de divers redevables sont en hausse de 120 K€ avec notamment le remboursement de charges locatives (+ 30 K€), celle du Moulin du Roc pour des charges de fluides faisant suite à la modification du marché sur la performance énergétique et des frais divers (+ 73 K€)

La récupération effective de recettes déjà titrées (+ 112 K€) permet des ajustements sur les remboursements de frais de divers organismes (CAN, CCAS, etc.).

Les prévisions sur les bases physiques de taxes foncières permettent un ajustement de + 135 K€ sur les contributions.

Une augmentation de la réfaction sur l'attribution de compensation du fait de l'évolution à la hausse des frais de fonctionnement des services communs (- 600K€). La dynamique de la mutualisation dans différents secteurs va permettre d'harmoniser et d'optimiser les dépenses entre la Ville et la CAN.

Le produit de la taxe sur les droits de mutation est revu à la baisse (- 150 K€) en lien avec le ralentissement du marché de l'immobilier.

Le produit de la taxe sur l'électricité est ajusté à la baisse en fonction du rythme de perception de cette recette (- 20 K€)

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

AUGMENTATION DES RECETTES (+ 229,8 k€ au global => soit un total voté de 87 860,7 k€)

En K€

	TOTAL VOTE 2023 (BP + BS + Reports + DM 1)	PROPOSE DM n°2	TOTAL VOTE PREVISIONNEL (BP + proposé BS + Reports + DM 1 + DM 2)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	87 630,9	229,8	87 860,7
013 - Atténuations de charges	60,0	7,1	67,1
70 - Produits des services et des domaines	5 589,2	456,6	6 045,8
73 - Impôts et taxes	66 828,9	-241,2	66 587,8
74 - Dotations et autres participations	14 074,5	-246,3	13 828,2
75 - Produits de gestion courante	852,7	-17,7	835,0
76 - Produits financiers	3,3	5,2	8,5
77 - Produits exceptionnels	123,2	258,0	381,3
78 - Reprise sur provisions	99,1	8,0	107,1

Une évolution des mécanismes de financement lié au contrat enfance jeunesse de la CAF (remplacé par un « Bonus territoire, volet financier de la convention territoriale globale) entraîne une baisse des recettes perçues (- 417 K€). Ces recettes étaient auparavant reversées par la Ville au CCAS et aux actions socio-culturelles associatives. Le CCAS va percevoir directement dorénavant cette manne financière. Aussi, la Ville n'aura plus à reverser ce montant. Ce mécanisme est neutre pour la Ville car il est prévu des baisses en dépenses (chapitre 65 – voir infra).

Des subventions et participations sont revues à la hausse en fonction des notification reçues telles que la dotation pour les titres sécurisés (+ 26,5 K€), la dotation versée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoire et le Fond inter-opérateurs pour les Maisons des France Services (+ 10 K€), la participation de la Direction générale de l'aviation pour la majoration de la taxe d'aérodrome (+ 27,9 K€).

Ajustement à la baisse des produits des immeubles : Convention avec la CAN pour le Centre Du Guesclin (- 26 K€), révision des baux pour des associations (- 10 K€), balance entre les nouveaux baux et les arrêts d'autres contrats (- 10 K€). Révision à la hausse (+ 20 K€) des redevances des commerces conformément aux conventions signées et mises en œuvre.

Ajustement des recettes exceptionnelles déjà titrées mais non budgétées (225 K€).
Ajustement des recettes relatives aux indemnisations par les assureurs de sinistres subis par la Ville (+ 25,6 K€).

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

DIMINUTION DES DEPENSES (+ 25,9 k€ => soit un total voté de 80 787,6 k€)

En K€	TOTAL VOTE 2023 (BP + BS + Reports + DM 1)	PROPOSE DM n°2	TOTAL VOTE PREVISIONNEL (BP + proposé BS + Reports + DM 1 + DM 2)
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	80 761,7	25,9	80 787,6
011 - Charges à caractère général	17 438,9	744,0	18 182,9
012 - Dépenses de personnel	45 953,5	-601,0	45 352,5
014 - Atténuation de produits	233,5	62,9	296,4
65 - Subventions et participations	13 358,0	-206,9	13 151,1
66 - Charges d'intérêts	1 521,0	0,0	1 521,0
67 - Charges exceptionnelles	2 246,8	0,3	2 247,1
68 - Provisions	10,0	26,5	36,5

Avec la fin des marchés de gaz et électricité au 31/12/2023, il est nécessaire de prévoir les crédits qui seront rattachés en fin d'exercice (+ 814 K€).
D'autres dépenses sont ajustées à la hausse pour faire face à des besoins : Prestations de service (+ 4,2 K€) et honoraires d'expertise RH (+ 3,2 K€).
Enfin, divers crédits sont abandonnés au regard des reliquats qui ne seront pas nécessaires d'ici fin 2023 (- 78,4 K€).

En lien avec la réduction de l'attribution de compensation versée, la masse salariale est ajustée à la baisse avec la prise en compte, dans le cadre des services communs, du transfert d'agents à la Communauté d'Agglomération de Niortais.
Cette baisse est proportionnée et tient compte des besoins de rémunérations complémentaires issus des dispositions réglementaires (hausse du point d'indice notamment).

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

DIMINUTION DES DEPENSES (+ 25,9 k€ => soit un total voté de 80 787,6 k€)

En K€

	TOTAL VOTE 2023 (BP + BS + Reports + DM 1)	PROPOSE DM n°2	TOTAL VOTE PREVISIONNEL (BP + proposé BS + Reports + DM 1 + DM 2)
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	80 761,7	25,9	80 787,6
011 - Charges à caractère général	17 438,9	744,0	18 182,9
012 - Dépenses de personnel	45 953,5	-601,0	45 352,5
014 - Atténuation de produits	233,5	62,9	296,4
65 - Subventions et participations	13 358,0	-206,9	13 151,1
66 - Charges d'intérêts	1 521,0	0,0	1 521,0
67 - Charges exceptionnelles	2 246,8	0,3	2 247,1
68 - Provisions	10,0	26,5	36,5

Le reversement pour le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est ajusté (+ 62,9 K€) au regard de la notification préfectorale reçue.

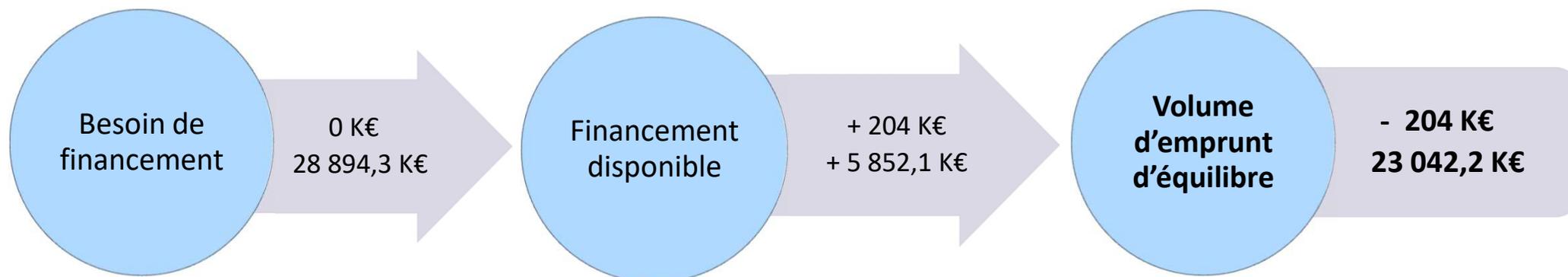
La Ville est très attentive à l'ensemble des actions menées par son CCAS et notamment la lutte contre la précarité. Aussi afin de le soutenir financièrement pour qu'il puisse faire face à ses dépenses supplémentaires, la subvention de fonctionnement de la Ville est en augmentation de 200 K€.

Par ailleurs, comme vu *supra*, le dispositif du contrat enfance jeunesse ayant laissé la place au Bonus territoire, la CAF versera directement sa subvention au CCAS. En parallèle de l'abandon de la recette dédiée, le reversement de cette aide n'est donc plus nécessaire et se traduit une baisse de dépense (- 417 K€).

Le montant des subventions aux associations reste stable. Cela tient compte de l'inscription nouvelle d'une subvention au Restaurant Inter administratif, en lien avec l'application des dispositions conventionnelles (+ 35,2 K€).

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

Une baisse du volume d'emprunt théorique d'équilibre (- 204 k€ => soit un total voté de 23 042,2 k€)



La réduction du financement disponible entraîne de facto une diminution du volume d'emprunt **théorique** pour l'équilibre du budget.

BUDGETS ANNEXES

Ajustement des dépenses/recettes

Stationnement

Dépenses d'exploitation :

Ajustement des charges exceptionnelles concernant des remboursement d'usagers (dysfonctionnement de caisse de parking) ou abonnés (+ 2 K€) et des dotations aux provisions pour les créances douteuses (+ 0,1 K€) par de moindres dépenses sur le chapitre à caractère général (- 2,1 K€)

Parc de Noron

Dépenses de fonctionnement :

Ajustement des charges exceptionnelles (+ 0,5 K€) par de moindres dépenses sur le chapitre à caractère général (- 0,5 K€)

Crématorium

Dépenses d'exploitation :

Ajustement des admissions en non-valeur (+ 1,2 K€) et des dotations aux provisions pour les créances douteuses (+ 1,7 K€) par de moindres dépenses sur le chapitre à caractère général (- 2,9 K€)